Devoir surveillé – Justice : la justice des mineurs et le droit à la protection

Un mineur jugé autrement qu'un adulte : l'ordonnance de 1945 et le Code de 2021, l'âge et le discernement, le juge des enfants et les juridictions pour mineurs, le procès en deux temps, mesures éducatives et peines, et la protection de l'enfant en danger

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 4e

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et définitions ★★ *(4 pts)*

Réponds en une ou deux phrases.

a) Cite les trois principes de la justice des mineurs reconnus par le Conseil constitutionnel.

b) Qu'est-ce que l'excuse de minorité ? Donne un exemple chiffré.

c) Quels sont les deux rôles du juge des enfants ?

d) Distingue une mesure éducative et une peine, avec un exemple de chacune.

Exercice 2 – Étude d'un document : l'ordonnance de 1945 ★★ *(4 pts)*

Exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (extraits).

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. La guerre et les bouleversements d'ordre matériel et moral qu'elle a provoqués ont accru dans des proportions inquiétantes la délinquance juvénile. […] Désormais, tous les mineurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans auxquels est imputée une infraction à la loi pénale ne seront déférés qu'aux juridictions pour enfants. Ils ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme […]. La distinction entre les mineurs de moins de treize ans et les mineurs de moins de dix-huit ans disparaît comme aussi la notion de discernement […]. »

a) Présente le document : sa nature, sa date et le contexte dans lequel il est écrit.

b) Explique la phrase : « La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ».

c) Relève deux principes de la justice des mineurs posés par ce texte.

d) Compare avec le Code de la justice pénale des mineurs (2021) : que devient la notion de discernement, et quel rôle joue l'âge de 13 ans ?

Exercice 3 – Lecture de chiffres : le 119 ★★ *(4 pts)*

Le 119 en 2024	Nombre
Demandes traitées (appels, formulaires en ligne, discussions écrites)	40 709
dont informations préoccupantes transmises aux départements	24 322
Personnes de moins de 18 ans qui ont contacté le 119	8 456
dont mineurs qui ont appelé pour leur propre situation	6 671

France Enfance Protégée, étude annuelle 2024. Plus de 9 auteurs présumés de violences sur 10 sont des membres de la famille proche.

a) Calcule la part des demandes traitées qui sont devenues une information préoccupante (arrondie à l'unité).

b) Combien de demandes le 119 a-t-il traitées en moyenne par jour en 2024, une année de 366 jours (arrondi à l'unité) ?

c) Que devient une information préoccupante ? Qui la reçoit, qui peut aider la famille, et quand le juge des enfants intervient-il ?

d) Les auteurs présumés sont presque toujours des proches. Pourquoi est-ce difficile pour un enfant d'alerter, et quelles solutions a-t-il ?

Exercice 4 – Étude de cas : le club de sport ★★★ *(4 pts)*

En mars, Rayan, 15 ans, et son voisin Mathis, 19 ans, forcent la porte d'un club de sport et volent des ordinateurs, un délit. Arrêté le lendemain, Rayan est placé en garde à vue. Le club veut être remboursé. Rayan s'entraîne dans ce club depuis l'âge de 8 ans ; il n'avait jamais eu affaire à la justice.

a) Rayan et Mathis seront-ils jugés ensemble ? Par quelles juridictions ?

b) Quels droits particuliers Rayan a-t-il en garde à vue parce qu'il est mineur ?

c) Décris les étapes du jugement de Rayan selon le Code de 2021, et ce qu'elles changent pour le club.

d) Propose deux réponses adaptées à Rayan, et dis qui paiera les ordinateurs.

Exercice 5 – Développement construit ★★★ *(4 pts)*

Sujet : « Comment la justice des mineurs concilie-t-elle la sanction et l'éducation ? » Rédige une vingtaine de lignes en suivant les quatre étapes.

a) Introduction : définis le mineur et présente les textes qui fondent cette justice, avec leurs dates.

b) Premier paragraphe : montre que la justice tient compte de l'âge (discernement, excuse de minorité, juridictions spécialisées).

c) Second paragraphe : montre que l'éducation passe d'abord, sans oublier la sanction ni la victime.

d) Conclusion : réponds au sujet et donne ton avis argumenté sur un débat actuel.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).